



MUNICIPALITÉ DE SAINT-JULES

BUDGET MUNICIPAL 2020

RECETTES

Taxes	718 778.00 \$
Paiement tenant lieu de taxes	635.00 \$
Transferts et autres recettes	305 915.00 \$
TOTAL DES RECETTES :	1 025 328.00 \$

DÉPENSES

Administration générale	275 043.00 \$
Sécurité publique	90 519.00 \$
Transports	260 086.00 \$
Hygiène du milieu	105 213.00 \$
Santé et bien être	260.00 \$
Urbanisme et dév. Économique	14 596.00 \$
Loisirs, culture et embellissement	22 380.00 \$
Frais de financement & remboursement dette	145 803.00 \$
Immobilisation	100 878.00 \$
Fond réservé	10 550.00 \$
TOTAL DES DÉPENSES	1 025 328.00 \$

TAUX DE TAXES FIXÉ PAR LE RÈGLEMENT DE TAXATION 2020

Taxes foncières	0.90 \$ du 100\$ d'évaluation
Sûreté du Québec (taux estimé)	0.078 \$ du 100\$ d'évaluation
Matières résiduelles résidences	262.00 \$
Matières résiduelles chalets	143.00 \$
Matières résiduelles commerces	297.00 \$
Service de vidange fosse septique résidence	152.00 \$
Service de vidange fosse septique chalet	76.00 \$
Service réseau Aqueduc	127.00 \$
Service réseau Égout &, Eaux usées	173.00 \$
Réserve financière service de l'eau	110.00 \$
Dette eau usée à taux fixe par compte de taxe	104.74 \$
Dette incendie à taux fixe par compte de taxe	21.17 \$

- La taxe foncière est demeurée à 0.90/100 et ce afin de limiter l'augmentation du compte de taxes dû au changement de rôle

- La taxe pour la Sûreté du Québec est passée de .08/100 à 0.078 et est établie en fonction du coût de la facture à payer

- Les taxes pour les matières résiduelles (ordures et recyclages) sont demeurés au même tarif et sont établies en fonction des coûts du contrat pour la cueillette et enfouissement d'ordures ainsi que pour le recyclage

- La taxe de service pour la gestion et la vidange de fosse septique est passée de 169,69\$ à 152,00\$ pour les résidences et de 84.85\$ à 76,00\$ pour les chalets, dû au coût de la facture payable à la MRC. (Cette taxe donne droit à une vidange aux 2 ans pour les résidences et 1 aux 4 ans pour les chalets)

- La taxe service réseau eau potable et égout-eau usées est calculée par rapport aux coûts engendrés pour ce service.

- La taxe réserve financière service de l'eau est appliqué aux immeubles en secteurs desservis afin de couvrir éventuellement des frais de vidanges de bassins ou autres dépenses importantes en eau potable et

eaux usées (remplace la dette eau potable)

- La dette eaux usées est établie en fonction du montant à remettre sur l'emprunt.
- La dette incendie est établie en fonction du montant à remettre sur l'emprunt pour le camion autopompe incendie.

Nouveau rôle d'évaluation 2020 (augmentation moyenne d'évaluation de 2,1% pour une résidence)
 Augmentation globale du rôle de 5,3%

SIMULATION DE COMPTE DE TAXES			
SECTEUR URBAIN		2020	2019
ÉVALUATION MOYENNE D'UNE RÉSIDENCE		113317	111052
FONCIÈRE		1019.85	999.47
S.Q.		88.39	88.84
SERVICE EAU POTABLE		127.00	124.00
SERVICE EAUX USÉES		173.00	161.00
MAT.RÉSIDUELLES		262.00	262.00
FONDS SERVICE EAU		110.00	109.72
DETTE EAU USÉE		104.74	105.47
DETTE INCENDIE		21.17	20.01
TOTAL		1906.15	1870.51

augmentation du compte de taxes de 35,64 \$ pour une résidence moyenne

SECTEUR RURAL		2020	2019
ÉVALUATION MOYENNE D'UNE RÉSIDENCE		113317	111052
FONCIÈRE		1019.85	999.47
S.Q.		88.39	88.84
SERV. VIDANGE FOSSE SEPTIQUE		152.00	169.69
MAT.RÉSIDUELLES		262.00	262.00
DETTE INCENDIE		21.17	20.01
TOTAL		1543.41	1540.01

augmentation du compte de taxes 3.40\$ pour une évaluation de 100 000